

Une mission de transition vers la fin du maintien de la paix en Haïti



Le mandat de la MINUJUSTH s'inscrit dans les 17 Objectifs de développement durable (ODD). Il contribue à l'ODD 16 (Paix, Justice et Institutions efficaces) dont la réalisation est indispensable pour permettre à Haïti de réaliser son ambition d'être un pays émergent à l'horizon 2030.

Qu'est-ce que l'état de droit ?

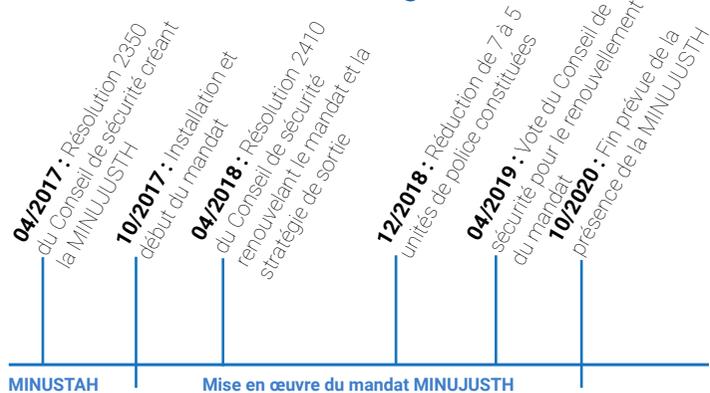
C'est un principe de gouvernance. Dans un état de droit, l'ensemble des individus, des institutions et des entités publiques et privées (y compris l'Etat lui-même) doivent respecter les lois promulguées publiquement et les appliquer de façon identique pour tous.

Bons Offices



L'état de droit implique la primauté du droit, l'égalité devant la loi, la responsabilité au regard de la loi, l'équité dans l'application de la loi, la séparation des pouvoirs, la participation des citoyens à la prise de décisions, la sécurité juridique, le refus de l'arbitraire et la transparence des procédures et des processus législatifs.

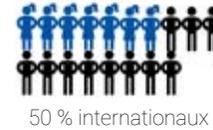
Chronologie



Les chiffres-clés

Une mission de petite taille basée à Port-au-Prince, avec des équipes mobiles dans l'intégralité du pays

351 personnels civils



995 éléments de police (UNPOL)



Projets à impact rapide

52,1 millions de gourdes (800 000 USD)

Réduction de la violence communautaire

240,8 millions de gourdes (3 700 000 USD)

Suivez-nous !

www.MINUJUSTH.UNMissions.org



Facebook/MINUJUSTH



Twitter/MINUJUSTH



YouTube/MINUJUSTH



Flickr/MINUJUSTH

COPYRIGHT © 2018 NATIONS UNIES

MINUJUSTH



MISSION DES NATIONS UNIES POUR L'APPUI À LA JUSTICE EN HAÏTI

Une mission innovante pour le renforcement de l'état de droit

- Une présence civile concentrée sur Port-au-Prince et des équipes mobiles qui font le lien avec les régions
- Des policiers des Nations Unies (UNPOL) dans les 10 départements en appui aux cadres de PNH, aucune troupe militaire
- Une mission de transition vers la fin du maintien de la paix en Haïti
- Une stratégie de sortie conjointe avec le système des Nations Unies et les autorités

MINUJUSTH

MISSION DES NATIONS UNIES POUR L'APPUI À LA JUSTICE EN HAÏTI





MINUJUSTH un mandat en 3 volets



ÉTAT DE DROIT • Aider le gouvernement haïtien à renforcer les institutions de l'état de droit

- Appuyer le gouvernement pour le renforcement des institutions de l'état de droit



- Appuyer le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) et le Conseil supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) pour l'amélioration de l'accès à la justice, l'indépendance du secteur judiciaire et les mécanismes de contrôle de son fonctionnement



- Accompagner l'amélioration du rendement de la juridiction modèle de Port-au-Prince, notamment par le soutien aux mesures de traitement en temps réel des dossiers, le renforcement des capacités et l'amélioration des conditions de travail des acteurs judiciaires



- Accompagner le gouvernement dans l'identification et la mise en œuvre de stratégies de lutte contre la détention préventive prolongée et soutenir la mise en place de bureaux d'assistance légale aux personnes démunies



- Appuyer l'Administration pénitentiaire dans l'ajout d'experts pénitentiaires dans 9 prisons



DROITS HUMAINS • Suivre la situation en matière de droits de l'Homme, en rendre compte et l'analyser

- Renforcer les mécanismes qui garantissent la conformité des règles de droit aux principes des droits humains, notamment en fournissant un soutien au Comité Interministériel des Droits de la Personne



- Renforcer les capacités de l'institution nationale de défense des droits humains : l'Office de la protection du citoyen (OPC)



- Accompagner les organisations de la société civile en matière de sensibilisation et de protection des droits humains en Haïti

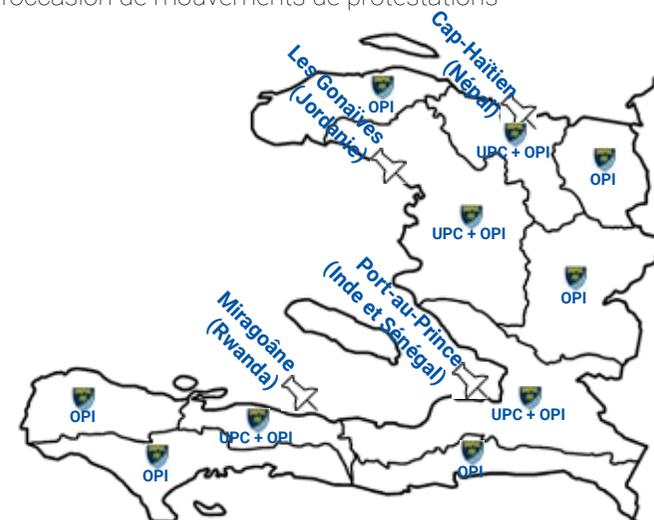


POLICE • Continuer de soutenir le développement de la Police nationale (PNH)

- Accompagner et conseiller les cadres de la PNH sur les plans stratégiques, opérationnels et techniques, avec pour axes prioritaires le commandement, le contrôle, la planification opérationnelle, la gestion et l'administration des unités



- Appuyer au travers de points de contrôle temporaires communs avec la PNH, de patrouilles pédestres et motorisées, notamment dans la maîtrise des foules à l'occasion de mouvements de protestations



5 contingents de policiers (ou Unités de Police Constituée - UPC) dans 4 départements et des officiers de police individuels (OPI) dans les 10.